

*Il se chiamò lo schiavo Cassandro, et gli comandò d'andare a trovare gli altri schiavi suoi compagni etc.* S'il ne parloit pas d'un homme esclave; il diroit *la sua schiava Cassandra, et le altre schiave sue compagne.* Ce défaut de la langue françoise, commun en partie à la latine qui dit *illius, et illi,* dans les deux genres, a aussi lieu dans beaucoup de noms appellatifs qui par la terminaison si générale de l'*e* muet tient également lieu de l'*a,* et de l'*o* Italien, ainsi que de l'*i,* et de l'*e,* dans les pluriers; comme il est évident dans les mêmes mots que je viens de citer, *esclaves, et fideles, compagnes.*

#### ARTICLE XIV.

*Les autres langues sont elles capables  
de la même précision?*

228) On demande quelquefois si la langue italienne, et l'espagnole sont susceptibles de la précision, dont se glorifie la langue françoise, et comment elles pourroient atteindre à ce degré de perfection. Je crois d'abord que cela seroit plus facile à l'espagnole qu'à l'italienne. L'Espagne ayant un centre commun, une capitale, dont dépendent toutes les provinces que cette superbe péninsule contient, une cour, et des académies, d'après les quelles se réglet tous ceux qui cherchent à bien parler et bien écrire, on pourroit facilement fixer l'usage et le sens des paroles; au lieu qu'en Italie dans des états indépendants les

uns des autres, où l'on est habitué à se servir de termes particuliers, lors même qu'on parle et qu'on prétend écrire dans l'idiome commun, fixé et réglé par l'académie de la Crusca, et non pas dans le dialecte particulier du pays, on s'accoutumeroit difficilement à se passer des expressions, des termes usités, surtout lorsque d'ailleurs ils ont été reçus dans le vocabulaire qui sert de règle, et qu'ils ont été pour ainsi dire *canonisés*. Et quand même ceux qui gouvernent les différens états s'accorderoient à n'appeler que du même nom tel ou tel objet, à nommer finance ce qu'en France on nomme ainsi, et dire *domaine, douane, gabelles, et impots*, laissant à coté la *scienza camerale, les appalti, les balzelli*, et tous ces termes qui ne sont connus que dans certains cercles, cela ne suffiroit point pour mettre de l'uniformité dans les écrits des auteurs italiens. La plupart se refuseroient à cette restriction, quoiqu'on neût pas besoin de changer la *zecca*, en hôtel de la monnoye, non plus que *pulpito* en chaire, ni *foro* en barreau, parlant des orateurs sacrés ou profanes, ecclésiastiques ou civils.

229) Les noms qui sont venus de Rome moderne, se rapportant ordinairement, aux affaires qu'on traite dans cette capitale du monde chrétien, où la jurisprudence, soeur légitime et naturelle de l'éloquence du barreau, fleurit toujours, ont été adoptés et se sont maintenus dans toutes les républiques et les principautés d'Italie non moins que dans le royaume de Naples, qui avoit des relations plus directes et plus

étroites avec la cour pontificale. C'est pourquoi le langage du barreau ni le théologique et moral, qui depuis la naissance des langues modernes ont été inséparables, ne diffèrent point d'une province à l'autre; mais en traitant les matières les plus communes, et en n'employant que des mots très connus, une foule de ces mots peuvent-êtré pris en plus d'un sens, où ils n'énoncent pas aussi distinctement ce que l'on entend dire, quoiqu'en gros ils l'indiquent.

230) Comme ces noms en ont d'autres de la même signification, et qui ne peuvent être pris que dans un sens déterminés parcequ'ils sont reçus et usités plus généralement, et se rapprochent davantage soit des mots latins, soit de ceux d'autres langues nées de la latine, il est très certain qu'en se servant de ces mots, préférablement à ceux qui ne sont pas si universellement pris dans le sens qu'on entend, on s'exprime avec plus de clarté et de précision. Cela nous obligeroit pourtant pas à nous en priver; mais à ne nous en servir que dans les ouvrages, dont la lecture est réservée à des personnes intelligentes, et instruites comme sont les poèmes du grand genre, ou dans les discours d'apparat comme je l'ai déjà dit. Mais ce qui s'oppose le plus à la précision que l'on cherche, c'est l'emploi des mots qui proprement et universellement signifient plutôt une autre chose que celle que nous voulons énoncer, quoique beaucoup de monde et quelques écrivains d'ailleurs estimables s'en soient servis. Le verbe *demander*, p. e. qui est venu par on ne fait quelle rencontre, à

dire ce que disoit *petere, percunctari, quaerere*, se trouve usité dans la signification de *vocare*, appeler, nommer. Quel besoin a-t-on de s'en servir dans ce sens, lorsqu'on est sûr que *come si chiama, come si nomina quel tale*, est, sans risque d'équivoque, entendu de tout le monde, tandis que si je dis, *come si domanda la tal cosa*, on peut douter si je dis, de quelle manière demande-t-on telle chose, ou bien „ comment s'appelle-t-elle? A quoi bon *avegnachè*, qui peut s'entendre également pour *parceque*, et pour *quoique*, lorsque *perciacché* n'offre point d'ambiguïté, et que *quantunque* ou *abbenchè*, traduisent parfaitement le *quanquam*, le *quamvis*, l'*etsi*, du Latin? Au reste une minutie grammaticale ou orthographique qui contribueroit beaucoup à la clarté du style, seroit de distinguer par quelque signe le pronom *che*, lorsqu'il est nominatif, de ce même *che*, lorsqu'il est au cas oblique, ou employé comme adverbe. Je sens bien les oppositions que peut rencontrer cette réforme, qui seroit très utile à la langue italienne, en lui procurant plus de clarté, plus de facilité, plus de précision. Les zélateurs, les amateurs de la langue nationale vont crier à la barbarie; ils diront que c'est corrompre la pureté native de la belle langue de Pétrarque et de Boccace; dont le caractère, le génie demande de n'être point surchargé d'accents sans nécessité. Cependant cette réforme ne seroit pas plus contraire au génie de la langue que ne l'a été l'orthographe que l'académie de la Crusca substitua à celle qu'on avoit trouvé dans les manuscrits du

siècle XIV, qu'on regardoit pourtant comme le bon siècle, le siècle d'or, de la langue toscane. Et qu'importe que ni les latins, ni les patriarches de la littérature italienne, Dante, Pétrarque, Jean Boccace et Pierre Crescenzi, ou son traducteur, n'aient point fait usage d'apostrophes, ni d'accents. Pourquoi rejeterons nous ces moyens d'écartier les équivoques et de rendre les mots, les phrases plus faciles à saisir, et cela par un attachement servile et peu raisonnable aux anciens usages, ou peut-être pour laisser plus de simplicité au mécanisme de l'impression? En ce cas la beauté des impressions perdrait-elle de son prix, si dans une page se trouvoient trois ou quatre accents aigus graves, ou circonflexes pour distinguer la valeur de ces *che*, lorsqu'ils représentent le *qui*, Latin et François.

## ARTICLE XV.

### *Digression sur les synonymes françois, italiens, espagnols, et anglois.*

231) La plus grande partie des synonymes que l'abbé Girard et Beauzée ont rapportés dans leur excellent ouvrage sur ce sujet, et sous ce titre, sont des mots latins communs à la langue italienne et à l'espagnole; une autre partie consiste en des mots, que ces trois langues ont pris également de l'Allemande. Il n'y en a que peu dont l'origine soit absolument ignorée, ou incertaine; et il n'y en a pas un seul qui soit exclu-